

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025



**Centre Communal d'Action Sociale  
de Quesnoy-sur-Deûle**

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

## SOMMAIRE

<b>I – LE BUDGET</b>	<b>Page 3</b>
I-1 Composition	<b>Page 3</b>
I-2 Evolution des dépenses de fonctionnement de 2021 à 2024	<b>Page 4</b>
I-3 Evolution des recettes du fonctionnement 2021 à 2024	<b>Page 4</b>
I-4 Résultats définitifs de l'exercice 2024	<b>Page 5</b>
I-5 Situation en matière d'emprunts	<b>Page 5</b>
I-6 Perspectives 2025	<b>Page 5</b>
<b>II – LES ORIENTATIONS 2025</b>	<b>Page 6</b>
<b>Préambule – éléments de contexte</b>	<b>Page 6</b>
• Ressources humaines	<b>Page 6</b>
• Traitement des données de suivi – logiciel	<b>Page 6</b>
• Données démographiques et statistiques locales	<b>Page 6</b>
II-1 L'inclusion numérique	<b>Page 10</b>
II-2 Les aides facultatives	<b>Page 11</b>
II-3 Les activités de l'Atelier : lieu ressource intergénérationnel	<b>Page 14</b>
II-4 Le Projet Socio-éducatif – PSE de l'aire d'accueil des gens du voyage	<b>Page 16</b>
II-5 La parentalité	<b>Page 18</b>
II-6 L'accompagnement à la scolarité	<b>Page 19</b>
II-7 Partenariat – permanences – aides aux démarches administratives et accompagnement	<b>Page 19</b>
II-8 Les personnes âgées en situation de perte d'autonomie et d'isolement	<b>Page 21</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>Page 23</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>Page 24</b>

En application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes et établissements publics de plus de 3500 habitants sont tenus de présenter, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) qui doit donner lieu à un débat au sein du Conseil d'Administration.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) s'appuie sur l'Analyse des besoins sociaux afin de définir les préconisations et actions à développer sur la commune.

## I. Le budget

### 1.1 Composition

Les recettes de fonctionnement du CCAS sont constituées de :

- La subvention communale ou autre subvention de fonctionnement,
- Dons, legs,
- Les fermages des parcelles agricoles lui appartenant.

Les recettes d'investissement proviennent, le cas échéant :

- D'un virement de la section de fonctionnement (Affectation de l'excédent de fonctionnement pour couvrir le déficit d'investissement) ;
- Du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) ;
- D'emprunts ;
- De subventions d'investissement reçues.

Les dépenses de fonctionnement sont composées des postes suivants :

- Aides sociales facultatives ;
- Frais de fonctionnement des actions collectives ;
- Frais de personnel et charges sociales ;
- Diverses charges de fonctionnement.

Les dépenses d'investissement concernent :

- Les prêts effectués aux familles en difficulté ;
- L'acquisition de matériel et d'équipement ;
- Le remboursement du capital des emprunts.

## 1.2 Evolution des dépenses de fonctionnement de 2021 à 2024

Années	Aides facultatives/Action sociale	Charges de Personnel	Divers	Dépenses Totales
2021	8 069,72 €	34 466,43 €	7 653,74 €	50 189,89 €
	16,08%	68,67%	15,25%	
2022	8 281,09 €	40 876,47 €	6 687,38 €	55 844,94 €
	14,83%	73,20%	11,97%	
2023	7 994,24 €	38 674,56 €	10 237,51 €	56 906,31 €
	14,05%	67,96%	17,99%	
2024	7 042,27 €	55 608,49 €	17 354,74 €	80 005,50 €
	8,80%	69,51%	21,69%	

A noter les fluctuations des dépenses salariales liées à l'arrêt maladie, puis à la reprise à mi-temps thérapeutique depuis septembre 2023 de l'unique agent du CCAS.

Toutefois ces dépenses sont compensées par des remboursements versés par la CNP perçus parfois en N+1.

A noter également l'augmentation des dépenses diverses en 2024 avec :

- Le défrichage d'une parcelle agricole : 3518,40 €
- Les travaux de réfection des boiseries extérieures de l'Atelier : 4753,20 €

## 1.3) Evolution des recettes de fonctionnement de 2021 à 2024

Années	Subvention Ville	Dons + autres subventions	Remboursements CNP	Divers (dont écritures d'ordre et fermages)	Recettes Totales
2021	33 000,00 €	1 660,00 €	0,00 €	2 281,71 €	36 941,71 €
	89,33%	4,49%	0,00%	6,18%	
2022	33 000,00 €	2 622,00 €	1 058,42 €	610,75 €	37 291,17 €
	88,49%	7,03%	2,84%	1,64%	
2023	53 000,00 €	6 615,33 €	8 381,61 €	5 337,88 €	73 334,82 €
	72,27%	9,02%	11,43%	7,28%	
2024	40 000,00 €	2 000,00 €	4 821,63 €	3 217,90 €	50 039,53 €
	79,94%	4,00%	9,64%	6,43%	

Les recettes de fonctionnement diminuent significativement entre 2023 et 2024, avec une baisse d'environ 23 000 €.

- En 2023, le CCAS avait perçu une subvention exceptionnelle de 4 615,33 € de l'association « Les Moqueux d'gins », suite à sa dissolution.

Des recettes exceptionnelles en 2023 et des dépenses réduites liées à l'arrêt maladie de l'agent du CCAS, ont permis de solliciter en 2024 une subvention moindre à la Ville.

#### 1.4) Résultats définitifs de l'exercice 2024

##### EXECUTION DU BUDGET 2024 CCAS DE QUESNOY SUR DEULE

		Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	Réalisations de l'exercice	80 005,50 €	50 039,53 €
	Reports de l'exercice N-1 (002)		44 735,28 €
	Résultat cumulé	80 005,50 €	94 774,81 €
INVESTISSEMENT	Réalisations de l'exercice	10 965,85 €	6 471,93 €
	Reports de l'exercice N-1 (001)		9 427,56 €
	Restes à réaliser/reporter		
	Résultat cumulé	10 965,85 €	15 899,49 €

#### 1.5 Situation en matière d'emprunts

En 2019, le CCAS a contracté un emprunt de 95 000 € pour financer les travaux d'aménagement et d'équipement de l'Atelier. Le capital restant dû au 31/12/2024 s'élève à 24 882,54 €. Le cumul des intérêts à payer jusqu'au terme de l'emprunt s'élève à 817,08 €. Ainsi, la somme totale restant à verser par le CCAS au 31/12/2024 (capital et Intérêts) représente un montant de 25 699,62 €. La dette du CCAS s'étale jusqu'au 31 mars 2029.

#### 1.6 Perspectives 2025

- En matière de dépenses de personnel, une augmentation de la charge salariale est prévue pour l'année 2025 compte tenu de la reprise d'activité de la salariée du CCAS, soit 80% d'un temps complet.
- Concernant les dépenses de fonctionnement, une augmentation des aides facultatives est prévue en 2025 en raison de la revalorisation du « ticket service » votée par le Conseil d'administration du CCAS fin 2024, pour une application au 01/01/2025.  
 Rappel : La valeur du ticket a été portée à 20 euros contre 16 euros jusqu'au 31/12/2024.  
 En outre, les critères d'attribution des aides facultatives ont été révisés, élargissant en théorie la population admissible à ce type de prestation. En conséquence, en plus

d'une hausse de l'aide unitaire par ticket, une augmentation du nombre d'aides à allouer est à anticiper.

- S'agissant des dépenses de fonctionnement relatives à l'entretien d'une des parcelles agricoles du CCAS : Un débroussaillage est envisagé pour un montant estimé 1 740 € et une opération de curage d'un fossé, pour une somme évaluée à 2 496 € soit 4230 € au total

## II. Les orientations 2025

### Préambule – éléments de contexte

#### ✓ Ressources humaines

Le CCAS n'emploie qu'une seule agente, Conseillère en économie sociale et familiale (CESF). A noter que la présence des différents partenaires sociaux a permis de pallier son absence pour maladie totale du 15 novembre 2022 au 11 septembre 2023 puis à mi temps thérapeutique et jusqu'au 10 septembre 2024 (14 heures semaine).

Leur présence en mairie a notamment permis de ne pas interrompre le suivi des familles quesnoysiennes accompagnées par le CCAS.

Cette collaboration avec les différents partenaires sociaux intervenant sur le territoire reste indispensable.

#### ✓ Traitement des données de suivi – logiciel

Pour un meilleur traitement des données et suivi des familles accueillies et accompagnées par le CCAS, il a été décidé de doter le service d'un outil informatique gratuit « Mon suivi social », proposé par l'UNCCAS, aux communes qui ne disposent pas d'un budget très important.

A ce jour, ce logiciel répond aux besoins du CCAS (suivis, statistiques).

#### ✓ Données démographiques et statistiques locales

Selon les derniers chiffres de l'Insee, la population de Quesnoy-sur-Deûle s'élève à 6 920 habitants, soit une augmentation de 1.26 % depuis 2016.

## POP G2 - Population par grandes tranches d'âges

### POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

Notons que la proportion des personnes âgées de 60 -75 ans est en constante augmentation. A l'inverse, la part des 0-14 ans, tout comme celle des 15 - 29 ans, diminue.

Ces évolutions démographiques ne sont pas spécifiques à notre commune. Elles sont également constatées au niveau national, compte tenu d'un vieillissement de la population et d'une baisse de la natalité en France.

Ce constat souligne l'intérêt d'accorder une attention particulière aux politiques menées en direction des personnes les plus âgées.

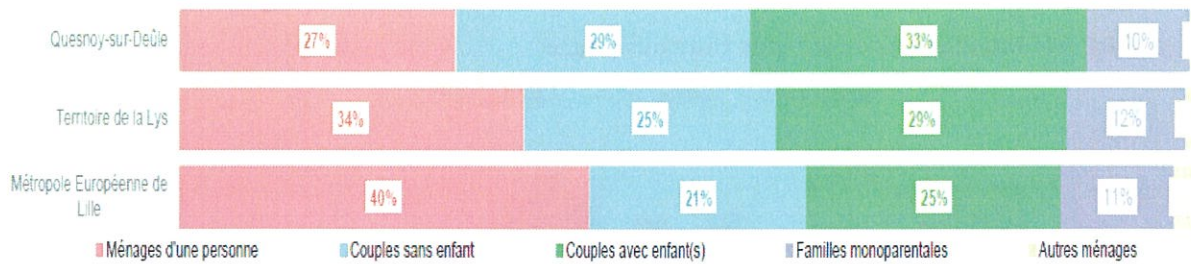
## Couples - Familles - Ménages en 2021

Commune de Quesnoy-sur-Deûle (59482)

### FAM T1 - Ménages selon leur composition

Type de ménages	Nombre de ménages					
	2010	%	2015	%	2021	%
<b>Ensemble</b>	<b>2 604</b>	<b>100,0</b>	<b>2 543</b>	<b>100,0</b>	<b>2 719</b>	<b>100,0</b>
<b>Ménages d'une personne</b>	<b>534</b>	<b>20,5</b>	<b>574</b>	<b>22,6</b>	<b>737</b>	<b>27,1</b>
Hommes seuls	209	8,0	247	9,7	351	12,9
Femmes seules	324	12,5	327	12,9	386	14,2
<b>Autres ménages sans famille</b>	<b>45</b>	<b>1,7</b>	<b>20</b>	<b>0,8</b>	<b>19</b>	<b>0,7</b>
<b>Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :</b>	<b>2 025</b>	<b>77,8</b>	<b>1 949</b>	<b>76,6</b>	<b>1 963</b>	<b>72,2</b>
Un couple sans enfant	760	29,2	755	29,7	786	28,9
Un couple avec enfant(s)	1 047	40,2	962	37,8	902	33,2
Une famille monoparentale	218	8,4	232	9,1	275	10,1

### Répartition des ménages par type



Source : INSEE RP2021 ; Traitement : ADULM 2024

Source : Chiffres de l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole,

\***Ménage** : Un ménage, au sens du recensement de la population, désigne l'ensemble des personnes qui occupent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Les ménages en collectivités (congrégations, prisons, maisons de repos), ainsi que les logements mobiles, ne sont pas pris en considération.

Relevons que la proportion de familles monoparentales résidant à Quesnoy-sur-Deûle sur la population totale de la commune a augmenté, passant de 8.4% en 2010 à 10.1% en 2021.

### ✓ Habitat – logement

#### Taux de logements locatifs sociaux notifiés au 1er janvier 2024 :

(cf annexe page 26).

En janvier 2024, le décompte de logements locatifs sociaux – LLS - sur la commune, notifié par la Préfecture, dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de l'article 55 de la loi SRU, s'établissait à 578 LLS pour 2 721 résidences principales, soit **21,24 %**.

Aussi, ayant dépassé pour la 1ère année le taux de 20 %, la commune n'a pas été soumise à pénalité en 2024 car elle a rempli la double condition d'exonération du prélèvement :

- Un taux de logements locatifs sociaux supérieur à 20%
- Ville éligible à la part cible de la Dotation de Solidarité Rurale.

Elle reste cependant concernée par le dispositif car elle n'atteint pas 25% de LLS au sein de ses résidences principales. A ce stade, selon le nombre actuel de résidences principales, il manque 102 LLS pour atteindre ce taux légal.

Il est à noter que la Direction des Finances Publiques (DGFIP) n'ayant pas été en mesure de communiquer les données sur les résidences principales au 1er janvier 2023, ce sont les données fiables à la date du 1er janvier 2022 qui ont été utilisées pour l'inventaire.

Aussi, si les nouveaux LLS ont bien été comptabilisés, les autres nouveaux logements hors LLS ne l'ont pas été. Le taux de LLS notifiés en 2025 devrait donc être légèrement inférieur.

En juillet 2024, 17 LLS au 107 rue de Warneton ont été livrés dans une nouvelle résidence totalisant 48 appartements.



## Nouveaux programmes immobiliers

La construction des programmes immobiliers au 14 rue Mermoz et au 18 b rue de Verlinghem sont en cours. Ils comportent respectivement 35 et 20 logements, soit 55 appartements dont 24 logements locatifs sociaux.

Statuts d'occupation des résidences principales	Nombre en 2023	Évolution annuelle moyenne 2015 - 2023	Poids en 2023	Poids en 2015
Location du parc social	531	2,5%	19%	17%
Location du parc privé	412	2,1%	15%	14%
Propriété occupante	1 818	0,5%	66%	69%

Source : DGFIP/Cerema, fichiers fonciers 2023 ; Traitement : ADULM 2024

### Définition des statuts d'occupation

- Location du parc social : logement dont le propriétaire est un bailleur classé social : HLM, SEM, commune, département.
- Location du parc privé : logement d'une autre catégorie de bailleur.

En 2023, 66 % des résidences principales sont occupées par leurs propriétaires et 34% par des locataires (dont 19% résidant dans le parc social).

La ville de Quesnoy-sur-Deûle est agréée en tant que centre d'enregistrement de la demande de logement social. Le travailleur social est amené à effectuer les demandes de logement pour les Quesnoysiens qui le sollicitent. Le SNE (Système National d'Enregistrement) permet en temps réel d'obtenir le numéro unique d'enregistrement. Il est composé de plusieurs applications permettant de traiter la demande et les attributions, ainsi que d'extraire des données statistiques.

L'Adjointe en charge du logement traite le flux des demandes, gère les relations avec les demandeurs, participe aux commissions d'attribution et toutes réunions relatives au logement, notamment avec la MEL.

### A Quesnoy-sur-Deûle :

En 2024, 147 demandes de logements sociaux ont été enregistrées pour la ville de Quesnoy-sur-Deûle. L'Adjointe en charge du logement a été amenée à recevoir les personnes ou à les contacter par téléphone afin de faire l'évaluation de leur situation :

- **28** rendez-vous ont été pris,
- **143** évaluations réalisées par téléphone ou par mail,
- **42** logements ont fait l'objet d'une attribution en 2024 sur la commune.

La demande de logements locatifs à loyer modéré augmente alors même que les projets sont complexes et longs à réaliser.

Pour répondre aux besoins recensés, la MEL a fixé un objectif quantitatif de production de 6 200 logements par an sur l'ensemble de son territoire composé de 95 communes avec une proportion de 30% de logements sociaux, 30% de logements intermédiaires et 40% de logements libres.

Cet objectif quantitatif n'est pas atteint à ce jour, ce qui accentue la crise du logement.

## Contrat de mixité sociale

La loi 3DS du 21 février 2022 a fait évoluer l'art.55 de la loi SRU, en proposant via la signature d'un CMS, contrat de mixité sociale, aux communes déficitaires en logement social de s'engager vers une trajectoire aménagée.

La ville de Quesnoy-sur-Deûle s'est inscrite dans cette démarche (délibération du conseil municipal le 8 juin 2023).

Ce CMS, conclu pour la période triennale 2023/2025, est un cadre d'engagement de moyens entre la ville, l'intercommunalité (la MEL) et l'Etat.

C'est un outil privilégié entre les 3 co-contractants afin d'optimiser les outils mobilisables pour la production de logements (action foncière, programmation et financement) et pour le maintien de l'offre.

### **II-1 L'inclusion numérique**

Pour un certain nombre de personnes, l'utilisation d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un Smartphone reste compliquée et « surfer » sur le net, une crainte.

Cela représente une véritable difficulté pour ces personnes, tant la dématérialisation se développe à marche forcée dans tous les domaines : pour les démarches administratives auprès des institutions et services publics et pour les services commerciaux.

Cette difficulté porte un nom : l'illectronisme. Il est subi par 68 % des personnes âgées de 85 ans, qui n'utilisent jamais Internet, mais il touche aussi des personnes plus jeunes qui ne sont pas en capacité d'utiliser efficacement l'outil numérique, en lien avec une difficulté de lecture, de compréhension des consignes, d'équipements inadaptés.

Faciliter cet accès aux outils numériques représente un enjeu social.

La non-maîtrise des outils informatiques est un handicap, notamment dans le domaine administratif.

En effet, dans le cadre de l'instruction des demandes de retraite, de carte vitale, la création de compte Améli, les démarches CAF..., il est nécessaire de maîtriser l'accès aux plateformes numériques sur lesquelles les données sont gérées.

Le CCAS a développé des ateliers numériques pour lutter contre cette fracture et cette exclusion numérique, à destination des seniors et des familles fragilisées. Deux ateliers par mois sont proposés (niveau intermédiaire et niveau confirmé) et plus de 30 personnes y participent

L'animation de ces ateliers est confiée à la CLCV, qui met à disposition un animateur dans le cadre d'une convention. En 2024, le coût de cette prestation pour le CCAS s'est élevé à 1488 € Une participation est demandée aux utilisateurs : 50 € par an pour les Quesnoysiens et 80 € pour les non-Quesnoysiens.

Le CCAS prend en charge la participation des personnes accompagnées disposant de faibles revenus

En 2024, sur proposition de la Vice-Présidente, le CCAS a répondu à un appel à projet du Crédit Agricole, afin d'obtenir une subvention pour se doter de 4 ordinateurs portables supplémentaires et répondre aux besoins du nombre croissant de participants. Le CCAS a obtenu une subvention de 2 125 € qui couvre 100 % des dépenses engagées pour l'achat de ces équipements.

## II-2 Les aides facultatives

L'évolution du coût de la vie a fortement impacté les dépenses d'alimentation et de l'énergie et a amené à une réflexion sur la valeur faciale des tickets service, mais aussi sur le barème des aides facultatives. Lors du Conseil d'Administration du mercredi 6 novembre 2024, il a ainsi été décidé de les réévaluer avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### ✓ Les aides alimentaires et financières

#### Tickets service et aides alimentaires :

Nombre de dossiers	Nombre de personnes aidées	Montant total des aides accordées en commission permanente	Montant total des aides accordées par délégation	Nature des aides accordées		
				Alimentaire	Cantine	Sport et culture
46	109 (59 adultes et 50 enfants)	3788 €	1088 €	37	16	4

- En 2024, 46 foyers différents ont bénéficié de l'aide facultative
- 15 familles accompagnées par le CCAS bénéficient par ailleurs de l'accès aux distributions réalisées par les restos du cœur.
- 9 familles bénéficient de l'épicerie sociale d'Halluin.
- 16 familles ont pu bénéficier de l'aide à la restauration scolaire suivant les modalités suivantes : La moyenne économique journalière de la famille doit être inférieure à 8 €.

Le CCAS prend en charge 75 % de la facture de restauration, pour les enfants quesnoysiens scolarisés dans la commune. Depuis septembre 2022, la ville propose la tarification à 1 euro le repas pour toutes les familles dont le QF est inférieur à 799 €. Ce dispositif est soutenu par l'État. 21% des élèves ont pu en bénéficier au cours des 16 derniers mois.

Année scolaire	Période	Nombre d'élèves ayant déjeuné à la cantine	Dont élèves bénéficiaires du tarif à 1 €	Nombre de repas à 1 €
2023/2024	Septembre à décembre 2023	608	122	6326
	Janvier à avril 2024	605	129	6239
	Mai à août 2024	610	131	4087
2024/2025	Septembre à décembre 2024	606	147	7561

### Accueils de loisirs – sport – culture :

Dans le cadre de l'aide facultative, le CCAS intervient également dans la prise en charge d'une partie des frais d'inscription aux accueils de loisirs, séjours scolaires, activités sportives et ou culturelles. La moyenne économique journalière de la famille doit être inférieure à 8 €.

L'aide facultative couvre 30 à 40% des frais d'inscription et ne peut excéder 150 euros par enfant. En 2024, 5 dossiers ont été instruits.

### Aides spécifiques aux résidents de l'aire d'accueil des gens du voyage :

(cf annexe page 27)

La hausse des coûts de l'énergie a eu des répercussions pour les résidents de l'aire d'accueil des gens du voyage de Quesnoy-sur-Deûle qui se chauffent avec des bouteilles de gaz. Ces derniers, ayant très peu de charges sont rarement éligibles aux aides facultatives du CCAS. Malgré cela leur situation reste précaire. C'est pourquoi en 2024, il a été proposé la prise en charge d'une recharge de gaz de 13 kg par dalle et par mois durant 3 mois (février, mars et avril).

Pour les fêtes de fin d'année, une visite à l'aire a été réalisée afin de distribuer à chaque titulaire de dalle, 2 tickets service ainsi qu'une boîte de chocolats. Cette visite sur place a permis également de rencontrer des agents du gestionnaire VAGO.

### Les domiciliations :

Le CCAS joue un rôle dans l'accompagnement des personnes en difficulté notamment en matière de domiciliation administrative.

La domiciliation permet à une personne sans logement stable de disposer d'une adresse administrative pour recevoir son courrier, accéder à des droits sociaux (tel que RSA), effectuer des démarches administratives, s'inscrire sur les listes électorales etc.

La demande doit être faite auprès du CCAS de la commune où la personne a un lien d'attache ou une activité professionnelle.

En 2024, 63 domiciliations (dont 40 concernent les gens du voyage de Quesnoy-sur-Deûle) étaient en cours. Celles des gens du voyage sont instruites en lien avec la Sauvegarde du Nord.

## ✓ Les actions collectives pour le public accompagné

### Convivialité :

Pour fêter la fin de l'année scolaire, un goûter est organisé avec parents/enfants accompagnés par le CCAS et les bénévoles. Le mercredi 26 juin 2024, une dizaine d'enfants ont été accueillis avec un parent.

Lors de ce goûter, il a été remarqué qu'il y avait plus de bénévoles (de l'aide aux devoirs, du cours d'alphabétisation et des administratrices du CCAS) que de parents avec leurs enfants. En effet, les enfants qui grandissent, ne souhaitent plus participer à ce genre d'évènement. C'est la raison pour laquelle, il a été proposé de changer de formule et d'organiser le traditionnel goûter de Noël un mardi après-midi, avec un café convivial aux familles invitées par le CCAS. Ce fut l'occasion pour les administratrices du CCAS de discuter avec les personnes présentes qui ont apprécié ce temps d'échange. Un dossier d'adresses et d'informations utiles a été établi par le travailleur social.

Chaque personne a également pu recevoir un colis de Noël, composé de denrées alimentaires, en fonction de la composition familiale.

22 familles ont bénéficié d'un colis, ce qui représente 55 personnes aidées (adultes et enfants).

### La solidarité :

Les actions solidarité du CCAS sont nécessaires pour aider les personnes les plus vulnérables de la commune et ce, en lien avec les associations caritatives (restos du cœur, l'épicerie de la Lys, Emmaüs, la Banque Alimentaire du Nord (BAN)).

Une fois par an, le CCAS s'associe à la collecte annuelle de la Banque Alimentaire du Nord, qui se charge ensuite de les redistribuer aux associations du secteur.

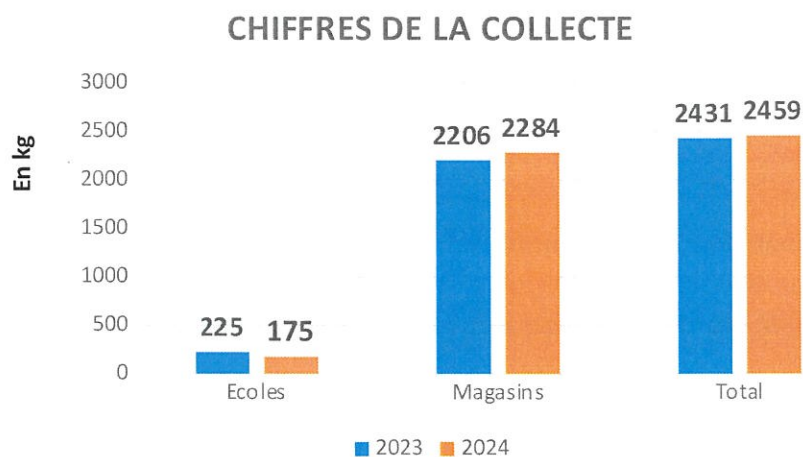


Figure 1 : Chiffres sont exprimés en kilos

Malgré une conjoncture économique difficile, une légère augmentation entre 2023 et 2024 est à souligner.

69 personnes de tout âge (dont des scouts et des jeunes en service civique) se sont mobilisées pour la collecte.

Le CCAS participe également avec l'aide des bénévoles à la braderie solidaire afin de collecter des fonds destinés à des projets solidaires. 14 personnes ont participé soit à la tenue du stand, soit aux préparations culinaires destinées à la vente. 590,00 € ont été recueillis et versés à l'association quesnoysienne Le Petit Monde d'Amanda.

En 2024, la ville a attribué une subvention en denrées alimentaires de 5 000 € au profit de l'antenne des restos du cœur de Comines qui accueille des Quesnoysiens.

### **II-3 Les activités de l'Atelier : lieu ressource intergénérationnel**

En 2024, les activités proposées à l'Atelier sont restées dans la continuité du projet initial : convivialité, partage, rencontres avec différentes animations collectives, certaines portées par le CCAS et d'autres par des associations quesnoysiennes, avec pour objectifs :

#### **\* Proposer des activités créatrices de lien social et de participation citoyenne :**

- En participant à des actions proposées par des associations au sein du lieu,
- En étant source de proposition,
- En s'impliquant dans le collectif,
- En proposant des activités solidaires et intergénérationnelles,
- En transmettant son savoir-faire.

#### **\* Rompre l'isolement :**

Au travers des actions existantes et de nouvelles actions, l'Atelier permet aux personnes isolées ou souffrant de solitude, (et en particulier les seniors), de se retrouver et d'échanger. Le CCAS propose un café détente, des ateliers jeux.

#### **\* Créer des dynamiques intergénérationnelles :**

L'Atelier est destiné à accueillir des seniors mais également à créer des liens intergénérationnels.

Exemples :

- \* L'association Alternativ'Accompagnement adultes et enfants, propose des animations en petits groupes autour du coaching et du développement personnel et donne l'occasion de se rencontrer, d'échanger, de découvrir de nouveaux outils pour prendre soin de soi ou se sentir mieux.
- \* Les actions d'aide aux devoirs (10 à 12 enfants) et d'alphabétisation (7 personnes), animées par des bénévoles y sont également proposées.

#### **\* Développer des actions solidaires :**

Avec pour exemple, l'association Les Gouettes dont les membres mettent temps et compétences au service d'établissements ou associations solidaires, qui propose :

- \* Ateliers Abracadabra : confection en tous genres, définis selon les projets. Couture, tricot, crochet, bricolage, au profit des causes solidaires. Une matinée par semaine.

- \* Ateliers tralala : Chœur modulable et éphémère pour concerts caritatifs ou solidaires. Une soirée par semaine.
- \* Ateliers Blablabla : café des bonnes nouvelles. Faire ensemble pour d'autres. Dernier dimanche du mois.
- \* Ateliers Padtraka : aide aux démarches. Dernier dimanche du mois.
- \* Stages de couture : tout public à partir de 9 ans, pendant les vacances scolaires et/ou le samedi matin.

#### **\* Développer des actions de convivialité**

\* L'association Complices Actifs propose également des animations à l'Atelier. Elle a pour objectifs : rencontres convivialité, création de lien et entraide en proposant diverses activités, essentiellement pour des seniors.

Le 1<sup>er</sup> jeudi de chaque a lieu une rencontre pour échanger sur les projets de l'association et les propositions des adhérents.

\* L'office municipal de l'animation de la culture et des loisirs (OMACL) propose à l'Atelier deux activités essentiellement en direction des seniors : Gym douce et généalogie.

#### **\* Développer des actions de prévention**

Le CLIC, Centre Local d'informations et de coordination gérontologique a proposé en 2024 des ateliers de prévention autour de l'alimentation et de la prévention routière.

Tous ces partenaires associatifs et institutionnels contribuent à faire vivre l'Atelier toute l'année avec des publics divers et variés.

Le tableau ci-après, reprend toutes les activités proposées en 2024 à l'Atelier avec ces partenaires.

PORTEUR	ANIMATIONS	FREQUENCE	Nombre de participants
CCAS	Aide aux devoirs	1 x par semaine	10
	Alphabétisation	1 x par semaine	7
	Café papotage	1 x par mois	15
	Atelier numérique	2 x par mois	25
	Café jeux	2 x par mois	10
Clic	Atelier Nutrition	7 séances	10 à 12
	Atelier prévention routière	1 fois	12
Complices Actifs	Atelier bricolage, floral ou cuisine	1 x par mois	5 à 10
	Atelier mémoire	1 x par mois	20 à 25
	Jeux de société	1 x par mois	8 à 16
	Atelier photos	1 x par mois	6
OMACL	Gym douce	1 x par semaine	28
	Atelier Généalogie	2 x par mois	10
Alternativ	Gestion des émotions, focus sur la colère Gestion du stress		67 au total sur les 7 ateliers
Accompagnement Parents/Enfants	Relaxation Les 5 sens Voyage sonore pour une détente profonde	1 x par mois	
Les Goguettes	Atelier Abracadabra	1 x par semaine	Nombre de participants variable selon les ateliers
	Atelier Blablaba	1 x par mois	
	Atelier Padtraka	1 x par mois	
	Atelier Tralala	1 x par semaine	
	Stage couture	1x par semaine	

En 2025, l'Atelier restera ouvert aux initiatives partenariales et associatives, à dimension solidaire et intergénérationnelle, créatrices de liens dans une démarche conviviale et inclusive.

#### **II-4 Le Projet Socio-éducatif – PSE de l'aire d'accueil des gens du voyage**

(cf annexe 28)

« Conformément à la loi du 5 juillet 2000, tout projet d'aire d'accueil doit comporter un volet relatif aux actions socio-éducatives, formalisé au travers d'un Projet Socio-éducatif (PSE), mis en œuvre et piloté par la MEL en ce qui concerne notre territoire. Ces actions font partie intégrante de l'accueil des gens du voyage ».

Schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2019-2025.

Face aux difficultés de mettre en place ces PSE, plusieurs réunions ont été organisées en 2023 et début 2024 à l'initiative des services de la MEL avec la volonté de faire se rencontrer



toutes les personnes qui travaillent au contact régulier des gens du voyage et réfléchir ensemble à la mise en place de projets et d'actions répondant au volet PSE du schéma départemental :

- les services concernés de la Métropole Européenne de Lille,
- la société gestionnaire de l'aire d'accueil, VAGO,
- les services concernés de la ville,
- l'association La Sauvegarde du Nord,
- l'assistante sociale de Maison Nord Solidarité en charge du secteur de Quesnoy-sur-Deûle,
- France travail,
- la Mission locale.

Il est ressorti de ces différentes réunions plusieurs problématiques, à partir desquelles des actions pourraient être développées.

Les travailleurs sociaux soulignent des problèmes de pauvreté importants, entraînant notamment des difficultés d'accès aux soins.

Il a aussi été relevé :

- Des difficultés d'accès à l'emploi et au RSA,
- Difficultés d'accès à l'information en général
- Un défaut de scolarisation des enfants

Les services de la MEL ont par ailleurs proposé en décembre 2023, une démarche d'« immersion » avec l'ensemble des partenaires. L'objectif principal étant d'aller à la rencontre des résidents, de parler avec eux de leur situation, d'échanger sur leurs problèmes, d'écouter leurs souhaits...

Ce rendez-vous a eu lieu le 11 décembre 2023.

Parmi les problèmes évoqués, les gens du voyage ont fait part de leur volonté de rénovation des sanitaires (pour 80% d'entre eux, selon le relevé de la Sauvegarde du Nord). Ils ont aussi exprimé leur étonnement lorsque la MEL a installé un dos d'âne à l'intérieur de l'aire.

Pendant ces quelques heures d'immersion, des contacts ont été établis avec plusieurs personnes. Des discussions ont permis d'aborder les possibilités suivantes :

- D'installer une aire de jeux pour les enfants (pour 13% d'entre eux, toujours selon le relevé de la Sauvegarde)
- De créer des limites séparatives entre les dalles par le biais de végétaux
- De créer des carrés potagers et de planter d'autres arbres fruitiers.

Au cours des réunions qui ont suivi cette immersion, des réflexions sur la mise en place d'actions dans le cadre du Projet socio-éducatif ont été abordées (sous forme d'ateliers).

- Un travail autour de la santé : par le biais par exemple de la culture des carrés potagers avec les plus jeunes, La Sauvegarde et la MNS seraient prêts à travailler ensemble et à monter des actions en ce sens.
- Un suivi individuel de certains jeunes, notamment par un accompagnement dans leur parcours professionnel a été réalisé (Sauvegarde, Mission locale, France travail.)
- Une réflexion sur la scolarisation des enfants a également été envisagée par tous les partenaires : il s'agirait de trouver le moyen de faire « venir l'école » dans l'aire, en choisissant des modes d'apprentissage adaptés (les parents ont des difficultés à se séparer des plus jeunes de leurs enfants).

Pour ce faire, un travail de recensement des enfants qui vivent sur l'aire d'accueil a été entamé (qui s'avère assez compliqué).

La ville par le biais du CCAS pourrait accompagner certaines de ces actions.

Des contacts sont à reprendre avec l'ensemble de ces partenaires au cours de l'année 2025, et notamment dans le cadre de la Convention Territoriale Globale avec la CAF (travail à mener sur un meilleur accès aux droits et à l'information, et aux différents services publics)

Enfin, à noter que le 23 novembre 2023 a eu lieu en Préfecture du Nord, une réunion avec l'ensemble des communes, relative à la mise en œuvre du schéma départemental des gens du voyage.

## **II-5 La parentalité**

Le contexte sociétal change, la famille aussi. Aujourd'hui, il est nécessaire de le prendre en compte et de s'adapter à ces évolutions.

La parentalité permet d'aborder ces situations complexes et de faire évoluer les représentations de la famille (famille d'accueil, adoption, familles recomposées, homoparentalité, parent solo...).

Le concept de parentalité est apparu il y a environ 30 ans. Pour de nombreux auteurs, la parentalité représente une question majeure de santé publique.

Pour certains, ce serait une des principales problématiques auxquelles sont confrontées les sociétés actuelles.

Cela reste une notion floue et pas très concrète pour les familles.

La Maison des parents de Tourcoing a proposé un temps d'accueil collectif en 2024, un samedi matin à l'Atelier dans le cadre de la journée des Droits de l'enfant, autour du thème de la bronchiolite, ainsi qu'une animation en période estivale en partenariat avec la médiathèque, avec un atelier bricolage. L'idée était de proposer un support attractif pour ensuite discuter avec les familles participantes.

En 2025, dans le cadre de la semaine de la petite enfance (du lundi 17 mars au samedi 22 mars 2025), le RPE relais petite enfance de la commune proposera différents ateliers avec des intervenants qualifiés.

## **II-6 L'accompagnement à la scolarité**

A l'issue des séances d'aide aux devoirs à l'Atelier, un temps de lecture accompagnée est proposé par les bénévoles (équipe de 6 bénévoles) aux enfants (12 inscrits en 2024) avec des livres de la médiathèque mis à leur disposition. L'objectif est de susciter chez les enfants le goût et l'intérêt de la lecture.

Un courrier d'information sera adressé prochainement aux directrices d'écoles afin de rappeler l'existence de cette action afin qu'elles puissent orienter les enfants repérés comme ayant besoin d'un soutien.

## **II-7 Partenariat – permanences – aides aux démarches administratives et accompagnement**

Le CCAS agit en qualité d'intermédiaire entre les usagers et les organismes sociaux compétents. Certaines missions du travailleur social sont donc d'instruire des dossiers d'aide légale comme l'APA, l'aide sociale à l'hébergement en établissement.

Cependant, ces instructions de dossiers ne se limitent pas à l'aide légale. Toutes demandes d'aide nécessitant une instruction de dossier peuvent être effectuées par le travailleur social :

- Dossier retraite,
- Dossier retraite complémentaire,
- ASPA (allocation de solidarité aux personnes âgées),
- CSS (complémentaire santé solidaire),
- Prestations CAF (Caisse d'allocations familiales),
- MDPH (Maison Départementale pour les Personnes Handicapées),
- Aides facultatives., etc.

### Données chiffrées

Origine des dossiers	Nombre de dossiers
Aides facultatives	54
Aide sociale	29
Démarches liées au logement	9
Démarches administratives	9
Aides alimentaires en nature	34

L'accompagnement social du CCAS permet d'œuvrer à garantir un minimum de protection et de soutien aux personnes en situation de précarité ou de vulnérabilité, et de rétablir dans leurs droits les personnes qui le sollicitent.

Le travailleur social doit s'assurer que toutes les personnes reçues, en particulier les plus démunies, puissent bénéficier des services et aides auxquelles elles ont droit.

C'est la raison pour laquelle, il fournit un soutien adapté aux besoins spécifiques de chaque personne.

Chaque accompagnement social est différent. Le travailleur social s'adapte au rythme et aux besoins de la personne. Il vise à encourager et favoriser l'autonomie et l'insertion sociale de

l'utilisateur. Chaque démarche ou dossier est effectué avec la personne et non par le travailleur social seul. Le dossier appartient à la personne

Le CCAS peut développer les différents accompagnements grâce notamment aux différentes permanences proposées aux Quesnoysiens. Ce service permet également un travail de partenariat avec les divers acteurs sociaux de terrain. (cf annexe page 29)

En ville ou en mairie, des partenaires ont proposé en 2024 des permanences ponctuelles et/ou régulières afin d'accompagner les Quesnoysiens ou personnes résidant sur le territoire dans leurs démarches :

- CARSAT action sociale – retraite (1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mercredi matin du mois),
- Interface (un jeudi après-midi par mois),
- MNS (Maison Nord Service) :
  - Avec une assistante sociale du Département présente tous les mardis après-midi. (A noter qu'il n'y a pas eu de permanence pendant 4 mois),
  - Avec une coordinatrice socio-administrative (les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mardi matin).
- SOLIHA Aide liée à l'accès ou au maintien dans le logement dans le cadre du dispositif Plate-forme habitat (2 mardis après-midi par mois),
- Le Bus France Service une fois par mois (le 2<sup>ème</sup> mercredi du mois),
- Ilévia, agence mobile à certains moments de l'année,
- Un conciliateur de justice (tous les jeudis matin),
- Le bus Nomad (Iléo) pour des démarches liées aux factures d'eau (dernier mercredi du mois)

Ces permanences répondent à l'attente des Quesnoysiens pour des sujets liés à :

- Santé, famille, retraite, emploi, impôts,
- Papiers d'identité, permis de conduire, carte grise,
- Impôts, déclaration de revenus, personnalisation du prélèvement à la source,
- Difficultés juridiques,
- Accueil et orientation des personnes âgées et des personnes en situation de handicap,
- Accompagnement personnalisé aux allocataires du RSA (Revenu de Solidarité Active).

Ces permanences sont un atout pour la commune et le CCAS en termes de partenariat mais aussi de présence en complémentarité de l'accueil du CCAS.

Les différents partenaires interviennent gratuitement dans le cadre de leur mission.

A noter toutefois, que les permanences d'un agent de Soliha s'inscrivent dans le dispositif « Plate-forme habitat » initié par la ville en juin 2005 et cadré par une convention. La ville de

Quesnoy-sur-Deûle subventionne Soliha afin de mobiliser les moyens nécessaires pour animer le dispositif et assurer les permanences et le suivi de certaines situations.

Concernant les permanences Interfaces, le CCAS a sollicité son renfort par le biais de permanences durant la période d'arrêt maladie de sa travailleuse sociale.

Considérant la reprise d'activité et la faible fréquentation de la permanence Interfaces, il est proposé de ne pas reconduire la convention en 2025.

Rappel : les dépenses pour les permanences Interfaces était de 880 € en 2024.

A noter que depuis janvier 2025, une avocate propose des permanences 2 lundis après-midi par mois aux personnes qui ont besoin de conseils juridiques.

## **II-8 Les personnes âgées en situation de perte d'autonomie et d'isolement**

### **Perte d'autonomie**

Si le nombre de seniors augmente, il est constaté leur souhait de se maintenir à domicile le plus longtemps possible, par attachement à leur indépendance, à leur domicile et leur quartier. Sur la commune, 81 personnes perçoivent l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) (source : Département du Nord).

La ville propose un service de portage de repas à domicile. Le règlement du service de portage de repas à domicile a été adapté en 2020 afin de réserver ce service prioritairement aux personnes sortant d'une hospitalisation ou rencontrant d'importantes difficultés de santé.

En 2024, 58 foyers dont 6 couples ont pu bénéficier du portage de repas à domicile. Ce qui a représenté 18 986 repas distribués.

Ce service permet d'assurer une veille sur ces personnes qui sont parfois isolées. Par ce biais ou d'autres, des situations préoccupantes sont signalées et le lien est fait avec le CLIC. Des familles, parfois éloignées géographiquement de leurs parents âgés, signalent en mairie des situations qu'ils ne parviennent plus à gérer quand l'état de santé se dégrade.

Le coût des établissements de type EPHAD freine également la personne âgée ou son entourage. Ainsi, l'entrée en établissement se fait parfois très tardivement, dans l'urgence, quand la santé et la perte d'autonomie ne permettent plus le maintien à domicile.

Dans le cadre de la perte d'autonomie, le CCAS travaille en partenariat avec les établissements pour personnes âgées (résidence-services, EHPAD) afin d'instruire les demandes d'aide sociale à l'hébergement. En 2024, 18 dossiers ont été instruits concernant les seniors. 11 dossiers d'aide sociale à l'hébergement pour les résidences de l'ASRL (association d'action sanitaire et sociale de la région de Lille : 7 pour le Soleil bleu, 2 pour le Clos de la Chesnaie, 2 pour les Tournesols.

### **Le registre des personnes vulnérables**

Le plan canicule est activé nationalement entre le 1er juin et le 15 septembre, afin de prévenir et limiter les conséquences sanitaires si un épisode de forte chaleur venait à se produire.

Un ensemble de personnes seules à leur domicile et potentiellement vulnérables a été repéré dans le cadre du plan canicule. En 2024, 12 personnes contre 9 en 2023 ont eu une prise de contact avec le CCAS dans le cadre du repérage.

Durant la période estivale, ces personnes ont été contactées afin de vérifier leurs besoins et leur préciser la marche à suivre en cas de fortes chaleurs. Bien que le CCAS reste à leur disposition en cas de difficulté, la majorité de ces personnes ont un lien avec une tierce personne (famille, ami, voisin..). A noter que cette démarche est toujours particulièrement appréciée.

Cependant la constitution d'un registre plus étoffé reste une difficulté. Peu de personnes s'inscrivent et peu de signalements, malgré la publication dans le journal municipal et la communication faite au niveau national.

### III. CONCLUSION

Le CCAS de Quesnoy-sur-Deûle a pour mission de garantir l'action sociale de la commune ainsi que de créer du lien social pour les familles quesnoysiennes les plus démunies, fragilisées, vulnérables, les seniors et les personnes isolées.

La présence des acteurs sociaux sur la commune permet sa mise en œuvre en complémentarité avec le CCAS.

En 2025, le CCAS poursuit les actions menées dans le cadre de l'aide alimentaire, des actions collectives, des actions de solidarité, du soutien aux personnes âgées et de l'accompagnement des familles en difficulté menées en 2024. Il est proposé de mener une réflexion sur le sujet des familles monoparentales, plus vulnérables et touchées par la précarité.

S'agissant du budget, il est à prévoir une augmentation des dépenses de l'aide facultative compte tenu de la modification des critères d'attribution ainsi que la valeur faciale du ticket service. On peut estimer cette augmentation à +20% (1 500 €). Il est également à prévoir une augmentation de la charge salariale avec la reprise d'activité de l'agente du CCAS à 80% d'un temps complet. Cependant cette augmentation sera compensée par le remboursement de l'assurance CNP (15 091 €) inscrit au budget de 2025.

Après une année 2023 durant laquelle les dépenses salariales avaient d'une part sensiblement diminué suite à l'arrêt maladie de la seule agente du CCAS, et d'autre part, l'encaissement d'une recette exceptionnelle (don suite à la dissolution d'une association), le CA du CCAS avait sollicité en 2024 une subvention municipale minorée.

Pour cette année 2025, les dépenses de fonctionnement seront impactées à la hausse avec le retour à son temps de travail initial (80 % ETP) de la travailleuse sociale, des dépenses exceptionnelles (débroussaillage : 1 740 €, curage d'un fossé : 2 496 € soit 4230 €), mais avec des remboursements de l'assurance CNP.

Aussi, il a été nécessaire de solliciter le versement d'un acompte sur la subvention municipale 2025 à hauteur de 20 000 € afin de pouvoir honorer le paiement des dépenses de fonctionnement du CCAS (délibération du Conseil Municipal du 6 mars 2025).

Dans le cadre du débat à mener au cours de ce Conseil d'Administration, il est proposé de solliciter une subvention municipale de 57 000 €, permettant de mener les accompagnements, les missions et les projets évoqués.

#### Informations concernant le budget prévisionnel 2025.

Dépenses prévisionnelles 2025	Montant
Intérêts d'emprunt	330 €
Salaires et charges agent	59 000 €
Divers	4 500 €
Aide facultative	12 000 €
<b>Total</b>	<b>75 830 €</b>
Recettes prévisionnelles	Montant
Assurance CNP	15 091 €
Subvention Crédit agricole (investissement)	2 125 €

Les axes de travail proposés concernent :

- Les résidents de l'aire d'accueil des gens du voyage, notamment en matière de scolarité, de santé, d'insertion sociale et professionnelle en partenariat avec la Métropole Européenne de Lille, le Département du Nord, la sauegarde du Nord et le gestionnaire Vago.
- La communication des actions menées par le CCAS avec une réactualisation du site internet de la ville sur les pages consacrées à l'action sociale est à prévoir, ainsi que des communications régulières dans le journal municipal : Le Quesnoysien, afin de mieux informer la population des possibilités d'accompagnement proposées par le CCAS.
- Les familles monoparentales : comment mieux les accompagner notamment celles composées de jeunes enfants ?

Le débat autour des projets et des actions à prioriser alimentera la réflexion et la décision sur le montant de la subvention à solliciter auprès de la Ville.



## ANNEXES

Parc de logements et construction neuve <i>Statistiques parc de logements. Source ADULM 2024</i>	Page 26
Données sociodémographiques de l'aire d'accueil des gens du voyage	Page 27
Compte rendu de l'atelier « immersion » du 22 janvier 2024	Page 28
Les différentes permanences à Quesnoy-sur-Deûle	Page 29

## PARC DE LOGEMENTS ET CONSTRUCTION NEUVE

Quesnoy-sur-Deûle

## Mode d'occupation des logements

	Nombre en 2023	soit
Résidences principales	2 768	95,5%
Résidences secondaires	38	1,3%
Logements vacants	91	3,1%
<b>Ensemble des logements</b>	<b>2 897</b>	

[Note méthodologique](#)

Les indicateurs de cette fiche sont construits à partir de sources fiscales au 1er janvier de l'année. Les logements neufs peuvent apparaître avec un décalage jusqu'à 2 ans dans les fichiers de taxation.

Source : DGFiP/Cerema, fichiers fonciers 2023 ; Traitement : ADULM 2024

## Statuts d'occupation des résidences principales

	Nombre en 2023	Évolution annuelle moyenne 2015 - 2023	Poids en 2023	Poids en 2015
Location du parc social	531	2,5%	19%	17%
Location du parc privé	412	2,1%	15%	14%
Propriété occupante	1 818	0,5%	66%	69%

Source : DGFiP/Cerema, fichiers fonciers 2023 ; Traitement : ADULM 2024

[Définition des statuts d'occupation](#)

- Location du parc social : logement dont le propriétaire est un bailleur classé social : HLM, SEM, commune, département.
- Location du parc privé : logement d'une autre catégorie de bailleur.

## PARC DE LOGEMENTS ET CONSTRUCTION NEUVE

Quesnoy-sur-Deûle

Construction neuve	Logements commencés entre 2013 et 2017	Logements commencés entre 2013 et 2017	Logements commencés entre 2018 et 2022	Logements commencés entre 2018 et 2022
	Moyenne annuelle	pour 1 000 ménages	Moyenne annuelle	pour 1 000 ménages
Quesnoy-sur-Deûle	37	13,7	35	12,7
Territoire de la Lys	320	12,4	466	18,0
Métropole Européenne de Lille	6 322	11,8	6 412	12,0

Source : Sit@del2 2013-2023 ; Traitement : ADULM 2024

## LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

Quesnoy-sur-Deûle

## Offre locative sociale

	Nombre de logements en 2023	Nombre de logements en 2015
Quesnoy-sur-Deûle	512	404
Territoire de la Lys	6 093	4 719
Métropole Européenne de Lille	140 280	125 195

Source : RPLS 2023 ; Traitement : ADULM 2024

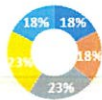
Le nombre de logements provient du Répertoire du Parc Locatif Social des bailleurs sociaux (RPLS). Cette source diffère du recensement de l'Insee et des données d'origine fiscale. Les logements foyers, les foyers de travailleurs et les résidences sociales sont exclus du répertoire.

## Données sociodémographiques de l'aire d'accueil

Chiffres selon les données déclaratives de 43 personnes dont 17 enfants

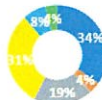
### AGE DES ENFANTS

■ Moins de 3 ans ■ 3-5 ans ■ 6-10 ans  
■ 11-14 ans ■ 15-18 ans



### AGE DES ADULTES

■ 18-25 ans ■ 26-35 ans ■ 36-45 ans  
■ 46-55 ans ■ 56-65 ans ■ 65 ans et plus

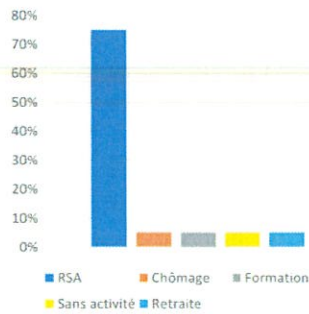


### COMPOSITION FAMILIALE

■ Couples avec enfant(s) ■ Couples sans enfant  
■ Femmes célibataires avec enfant ■ Femmes célibataires sans enfant  
■ Hommes célibataires sans enfant



### EMPLOI



✓ 32% des personnes sans emploi sont en recherche d'emploi

✓ 100% des adultes ne savent ni lire, ni écrire

### Logement :

10% souhaitent vivre en maison ou en appartement  
100% sont intéressés par l'habitat adapté  
100% souhaitent rester sur une aire d'accueil

Source : Sauvegarde du Nord : diagnostic en vue des projets socio-éducatifs janvier 2024

## Compte rendu de l'atelier conception Quesnoy-sur-Deûle (réunion du 22 janvier 2024)

### Partenaires présents :

- Kévin BAES : VAGO
- Emilie FAY : Médiatrice santé, Sauvegarde du Nord
- Olivia DELEU : Educatrice spécialisée, Sauvegarde du Nord
- Abdelatif ZINOUT : Mission locale (représentant de Farid AIT-MOKRANE)
- Tania ATARSSA : Ville de Quesnoy-sur-Deûle, Directrice adjointe aux moyens opérationnels

### **SITUATIONS IDENTIFIÉES LORS DE L'IMMERSION + ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS PROJETÉES**

#### Situations générales des familles :

Problèmes de scolarité, prise de contact avec la CAF pour connaître les enfants scolarisés. Prise de contact par la suite avec le département. Idée d'un kit scolaire (jeux éducatifs pour les plus petits, ludique pour les plus grands) pour adapter au mieux l'apprentissage scolaire.

- Plusieurs situations de jeunes entre 20 et 30 ans en recherche d'emploi :
- Des rendez-vous avec la Mission Locale MNO sont pris, et 2 d'entre eux ont intégré le dispositif d'accompagnement renforcé CEJ. Par ailleurs, la Mission Locale a posé un constat de l'illettrisme pour certains d'entre eux.
- Deux autres jeunes, de moins de 25, sont accompagnés dans leur recherche d'emploi et ont obtenu un contrat d'engagement jeune (15/20 heures)
- Concernant les plus petits, la Sauvegarde du Nord et la MNS sensibilisent les parents à la nécessité de scolariser leurs enfants. La Sauvegarde du Nord a notamment sollicité la directrice de l'école Jules Ferry, Mme PARENT, pour connaître les enfants qui sont inscrits à l'école mais qui ne viennent pas.
- **Fracture Numérique** : Prise de contact entre Mme DELEU et le département pour accompagner dans les démarches.
- **Accès aux droits** : Maintien des droits RSA, accompagnement renforcé pour les personnes bénéficiaires par pôle emploi.

**Suggestion de la Mission Locale : Pourquoi ne pas inclure un représentant de la communauté aux réunions ?**

# Les permanences en Mairie de Quesnoy-sur-Deûle

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
<b>Matin</b>		<b>MNS - Coordinatrice socio-administrative</b> 1 <sup>er</sup> et 3 <sup>e</sup> mardi 8h30 à 12h	<b>CARSAT RETRAITE</b> 1 <sup>er</sup> et 3 <sup>e</sup> mercredi Prise de rendez-vous au 09 71 10 39 60	<b>CONCILIATEUR DE JUSTICE</b> Prise de rendez-vous au 03 20 63 11 83	
	<b>CARSAT SANTÉ</b> Uniquement sur rendez-vous au 36 46	<b>SOLIHA</b> (logement) 2 mercredis/mois Prise de rendez-vous au 03 20 67 67 30	<b>BUS NOMAD</b> Dernier mercredi du mois 9h à 12h et 13h30 à 16h30		
<b>Après-midi</b>	<b>PERMANENCE JURIDIQUE avec une avocate</b> 2 lundis par mois sur rendez-vous au 03 20 63 11 83	<b>MNS - Assistante sociale</b> tous les mardis Prise de rendez-vous au 03 59 73 98 40	<b>BUS FRANCE SERVICES</b> 2 <sup>e</sup> mercredi, sur la place Prise de rendez-vous au 03 59 73 69 30		